

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'EZY SUR EURE

PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
jeudi 22 septembre 2022

Séance du 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

L'an deux mille vingt deux, le vingt-neuf septembre

Nombre de Conseillers
présents :
21 jusqu'à 20h55
20 après 20h55

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la Salle d'Activités Communale Henri Lecomte, sous la présidence de
Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON (jusqu'à 20h55), D. DUVAL, D. HERMET,
É. GROUX, C. NOË, J. BRET, MM. BARONNET, M. BÉNARD, C. CHARBONNIER,
R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, C. LINY, C. MANGEOT, S. MARIE, M. PAGÈS,
F. RIGOT, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL, C. LEVÉZIER, JC THOBOIS
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
24 jusqu'à 20h55
23 après 20h55

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
S. GUIARD donne pouvoir à D. DUVAL
P. PARRA donne pouvoir à R. CHEVRETEAU

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

V. RÉVEILLARD, A. TOUTAIN, D. DUPONT

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Monsieur Robin CHEVRETEAU est élu secrétaire de séance



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21 jusqu'à 20 heures 55 et 20 à partir de 20 heures 55

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 3

Nombre de conseillers absents excusés : 3 à l'ouverture de la séance et 4 à partir de 20 heures 55

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20 heures 05

Secrétaire de séance : Monsieur Robin CHEVRETEAU

Madame Élodie GROUX, 4^{ème} Adjointe en charge du Tourisme, de la Communication et de la Culture et Monsieur Florian RIGOT, Conseiller Municipal, ont apporté quelques modifications orthographiques.

Monsieur Christophe ANCELIN, Conseiller Municipal du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour Ézy-sur-Eure » demande à supprimer le paragraphe où Monsieur Vincent RÉVEILLARD, 7^{ème} Adjoint en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales : « souligne que Monsieur Christophe ANCELIN est membre de la Commission « Associations » et qu'il était absent pour étudier l'ensemble des demandes des associations sollicitant une subvention ». Monsieur Christophe ANCELIN n'est pas membre de cette Commission. Cette suppression est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe ANCELIN souhaite également modifier le paragraphe prononcé par Monsieur le Maire : « Si ces informations ont été transmises par les associations, elles sont disponibles en mairie, sinon il faut les demander aux associations elles-mêmes. » en « Certaines informations ont été transmises par les associations, elles sont disponibles en mairie, mais il faut les demander aux associations elles-mêmes ». Cette proposition est rejetée par la majorité des votants.

Monsieur Denis HERMET, 3^{ème} Adjoint en charge des Affaires Environnementales, des Espaces Naturels, de l'Animation Commerciale et Industrielle et de la Sécurité demande à compléter une phrase : « En aucun cas, la Commission ou le Conseil Municipal n'attribuent une aide financière en fonction des personnes membres du bureau ou du conseil d'administration, sinon on pourrait considérer que les subventions sont accordées à la tête du client ». Ce complément est validé à la majorité des votants.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité des votants et 1 vote « contre ».

Monsieur Claude ROUGERON, 1^{er} Adjoint en charge des Affaires Sociales, Solidarité, Santé, et Habitat a en parallèle, de la séance du Conseil Municipal, une réunion pour le Pôle de Santé Libéral Ambulatoire à l'Espace Culturel et Sportif. Monsieur le Maire propose, que le déroulé de l'ordre du jour soit modifié afin que Monsieur Claude ROUGERON puisse présenter deux délibérations relatives à MonLogement27. La modification de l'ordre du jour, pour ces deux délibérations, est validée à l'unanimité.

➤ 2 – Aménagement du territoire

B – MonLogement27 : modification du capital social et des statuts, et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société

Monsieur Claude ROUGERON, 1^{er} Adjoint en charge des Affaires Sociales, Solidarité, Santé, et Habitat explique que MonLogement27 est la fusion de deux bailleurs sociaux : la Sécomile et Eure Habitat. Une société à économie mixte (SEM) au capital de 16 590 592 € représentant 1 036 912 actions. Il présente un document à l'ensemble des conseillers municipaux, joint en annexe.

Monsieur le Maire complète cette présentation. La fusion des deux opérateurs de logements conventionnés s'est également traduite par la création de nouvelles actions au profit du Conseil Départemental. Ainsi, la part de l'actionnariat public est passé à 92,34 % du capital social de MonLogement27.

Afin de respecter les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose à une Société d'Economie Mixte que son capital soit détenu à au moins 15 % par des actionnaires privés, un prêt d'actions à la Caisse des Dépôts et Consignations a été consenti par le Conseil Départemental de l'Eure. Cependant, pour rétablir de façon durable l'équilibre entre la participation au capital des actionnaires publics et celle des actionnaires privés, les administrateurs ont décidé, lors de la fusion, de procéder à une augmentation de capital, nécessitant la modification des statuts.

Monsieur Claude ROUGERON représente la Commune au sein de MonLogement27. La Commune a 1 action.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'augmentation de capital en numéraire, réservée à :

- la Caisse des Dépôts et Consignations à concurrence de 48 456 actions nouvelles de catégorie B Loi ALUR, soit un montant de 775 296 euros,
- Action Logement Immobilier à concurrence de 37 298 actions nouvelles de catégorie B Loi ALUR, soit un montant de 596 768 euros,
- la Caisse d'Epargne à concurrence de 3 831 actions nouvelles de catégorie B Loi ALUR, soit un montant de 61 296 euros,

Ce qui a pour effet de porter le capital de 16 590 592 € à 18 023 952 €

Également d'approuver la modification des articles 6 et 11 des statuts de la SEM MonLogement27 relatifs au capital social et aux droits et obligations attachés aux actions et la création d'un article 6 Bis stipulant des droits particuliers au profit des actions de catégorie B (Loi ALUR).

Délibération adoptée à la majorité des votants et 1 voix « contre ».

B – MonLogement27 : rapport du mandataire de l'exercice 2021

Monsieur Claude ROUGERON, 1^{er} Adjoint en charge des Affaires Sociales, Solidarité, Santé, et Habitat présente le rapport 2021 de MonLogement27, joint en annexe.

La composition du conseil d'administration est :

- Département de l'Eure : 10 sièges
- Ville d'Évreux : 1 siège
- Assemblée Spéciale (composée de 39 communes actionnaires) : 1 siège
- Ville de Louviers : 1 siège
- Ville de Vernon : 1 siège
- Capital privé : 2 sièges
- Représentant les associations des locataires : 2 sièges

La société a un effectif moyen au 31 décembre 2021 de 308 salariés dont :

- 58 cadres
- 143 agents de maîtrise
- 39 employés administratifs
- 68 employés d'immeubles et gardiens

MonLogement27 gère un parc de 22 199 logements et équivalents logements, sur 141 communes du Département de l'Eure et 1 commune de l'Eure et Loir.

La situation financière est maîtrisée et solide. Au vu de la conjoncture et de l'inflation des prix, les risques sont mesurés. La réhabilitation est préconisée au lieu de construire ou reconstruire.

Monsieur le Maire demande au Conseillers Municipaux de prendre acte de la présentation du rapport 2021 de MonLogement27.

Monsieur Claude ROUGERON quitte la séance à 20 heures 55 pour se rendre à la réunion du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire à l'Espace Culturel et Sportif.

➤ 1 – Finances

📁 A – Attribution des subventions aux associations : année 2022

Dans le cadre des subventions attribuées aux associations, les dossiers qui n'ont pu être examinés à la première session de juillet sont proposés à ce Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente trois dossiers car Monsieur Vincent RÉVEILLARD a un empêchement et ne peut être présent à cette séance. Quatorze associations n'ont pas demandé de subvention pour l'année 2022.

👉 **Amicale du Personnel de la Mairie d'Ezy** : l'association a présenté un bilan positif et un budget prévisionnel équilibré. La subvention de 300 € est demandée principalement pour le Noël des employés communaux et leurs enfants. La subvention de 300 € est acceptée.

👉 **TEAM REC** : une nouvelle association créée par un couple ézéen en vue de participer au Rallye Plaines et Vallées 2022 afin de percevoir les aides financières des sponsors. Ces aides sont leurs seules recettes. Les dépenses prévisionnelles se chiffrent à 7 789 €. La Commune peut participer financièrement à ce projet. Pour mémoire, la commune a contribué à la participation d'un concurrent à un trek en Afrique. Habituellement le montant d'une première participation financière versée par la Commune est de 250 €.

Madame Céline DRÈGE, Conseillère Municipale explique qu'elle n'est pas d'accord sur le principe que la Commune aide financièrement pour un projet personnel.

Monsieur le Maire répond que c'est une famille d'Ezy, participant à un événement sportif automobile dont une partie se déroule sur la Commune.

Madame Joëlle BRET, 6^{ème} Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires et des Relations avec les Commerçants demande s'il est possible que le logo de la Commune soit inscrit.

Monsieur le Maire répond qu'il est possible de mettre le logo de la Commune, à condition de le leur fournir.

La subvention proposée de 250 € est refusée par 2 conseillers municipaux.

👉 **Judo Alliance Ezy** : pour mémoire, le dossier a été présenté au conseil du mois de juillet, mais aucune décision avait été prise. En effet, Monsieur Vincent RÉVEILLARD attendait des réponses. Le bilan et le budget prévisionnel ont bien été transmis ainsi que leur demande de subvention, comme chaque année pour le montant de 1 450 €. L'association ne pratique plus ses activités à l'Espace Culturel et Sportif de la Commune, mais à la salle Omnisport de Saussay. L'ensemble du matériel a été retiré.

Monsieur Denis HERMET, 3^{ème} Adjoint en charge des Affaires Environnementales, des Espaces Naturels, de l'Animation Commerciale et Industrielle et de la Sécurité rappelle que des critères ont été établis pour l'obtention d'une subvention communale, comme les manifestations organisées au sein de la Commune, le rayonnement de l'activité proposée...

Monsieur le Maire propose que la subvention ne soit pas versée, du fait que le judo n'est plus proposé et qu'aucune manifestation n'est organisée sur la Commune. Tous les cours et manifestations se dérouleront à la salle Omnisport de Saussay. Les membres du bureau de l'association n'ont pas informé le Conseil Municipal de leur départ.

Monsieur Florian RIGOT, Conseiller Municipal suggère de baisser le montant de la subvention au lieu de ne rien verser.

Monsieur Christophe LINY, Conseiller Municipal suggère également de réduire la somme de la subvention car des enfants d'Ezy continuent la pratique du judo avec cette association. Il précise aussi que le matériel appartient à l'association.

Monsieur le Maire rappelle que l'association Judo Alliance Ezy a quitté la Commune sans prévenir, sans aucune explication.

Madame Joëlle BRET, 6^{ème} Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires et des Relations avec les Commerçants et Monsieur Denis HERMET, 3^{ème} Adjoint en charge des Affaires Environnementales, des Espaces Naturels, de l'Animation Commerciale et Industrielle et de la Sécurité font remarquer que les communes ne participent pas forcément pour les enfants pratiquant une activité sportive ou culturelle en dehors de leur commune.

Monsieur Denis HERMET rappelle également que la Commune participait à l'achat des coupes et médailles pour les interclubs. Et les employés communaux installaient tout leur matériel.

Monsieur le Maire dit que la situation peut évoluer si l'association devait utiliser à nouveau les installations de la Commune.

Monsieur Christophe ANCELIN, Conseiller Municipal du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour Ézy-sur-Eure » demande quel est l'intérêt pour la Commune.

Monsieur le Maire répond que la Commune est dynamique et attractive grâce aux services, aux commerces, aux activités et associations qui sont proposés à Ézy sur Eure.

Monsieur Christophe ANCELIN dit que c'est un discours contradictoire. Le judo est parti avec l'ensemble de leur matériel.

Monsieur le Maire répond que justement une association qui ne dispense plus son activité sportive au sein de la Commune impacte les habitants. Les manifestations et animations de cette pratique sportive ne sont plus organisées sur la Commune. Il demande aux conseillers municipaux leurs propositions pour le vote de la subvention.

Monsieur Florian RIGOT, Conseiller Municipal propose de verser 1/3 de la subvention attribuée annuellement.

Monsieur Christophe ANCELIN, Conseiller Municipal dit que supprimer la totalité de la subvention est une mesure excessive.

Madame Élodie GROUX, 4^{ème} Adjointe en charge du Tourisme, de la Communication et de la Culture réprecise que l'association est partie sans rien dire et de ce fait, la pratique du judo n'est plus proposée sur la Commune.

Monsieur Jean-Claude THOBOIS, Conseiller Municipal du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour Ézy-sur-Eure » exprime également le fait que quitter la Commune de cette façon est cavalière.

Madame Céline DRÈGE, Conseillère Municipale rappelle que Monsieur Vincent RÉVEILLARD, à plusieurs reprises, a essayé de les contacter pour avoir des explications.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de voter le montant des subventions.

Le tableau récapitulatif se trouve sur la page suivante.

ASSOCIATIONS	Pour mémoire en 2021		Propositions	Votes du CM 29/09/2022
	Subvention	Except.- indirect.		
Amicale du Personnel de la Mairie d'Ezy	300 €		300 €	300 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	pas de dossier		pas de dossier	/
ASM Multisports			pas de dossier	/
Balade Rock'N'Roll	pas de dossier		pas de dossier	/
Club de gymnastique "LA DÉTENTE"	ne demande pas de subvention		pas de dossier	/
Ecole des Sapeurs-Pompiers	pas de dossier		pas de dossier	/
Ezy Kid'z	pas de dossier		pas de dossier	/
Judo Alliance Ezy	1 450 €		0 €	0 €
			500 €	/
Les Foyers Sociaux Éducatifs du collège d'Ezy	pas de dossier		pas de dossier	/
Scrapotín	pas de dossier		pas de dossier	/
Société de Chasse d'Ezy	300 €		pas de dossier	/
Société Saint Vincent de Paul	pas de dossier		pas de dossier	/
Team REC	pas de dossier		250 €	250 €
U.C.A.E	pas de dossier		pas de dossier	/
			TOTAL	550,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité, pour l'Amicale du personnel communal d'Ézy.

Délibération adoptée à la majorité des votants, et 2 voix « contre » pour ne pas verser de subvention au Judo Alliance Ézy.

Délibération adoptée à 21 voix « contre », 1 voix « pour » et 1 abstention, pour la somme de 500€ au Judo Alliance Ézy.

Délibération adoptée à la majorité des votants, et 2 voix « contre » pour la TEAM REC.

B – Participation financière pour les élèves scolarisés à Saint André de l'Eure : année scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire présente le dossier : tous les ans, la Commune est sollicitée pour participer aux frais de gestion des gymnases des collèges de la Région, où sont scolarisés certains enfants d'Ézy. Le syndicat de gestion et de construction du gymnase de Saint André de l'Eure a demandé 50€ / élève (même montant que l'an passé) soit pour trois élèves, un total de 150 €, pour l'année scolaire 2021-2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C – Décision modificative n°2 budget Centre de Santé Communal

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif. Dans le cadre de la première année de fonctionnement du budget du Centre de Santé Communal, il convient d'adapter les crédits budgétaires en fonction du petit matériel qui a été acheté et d'ajuster les crédits d'investissement qui ne seront pas tous utilisés.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-511 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064-511 : Fournitures administratives	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-511 : Virement de la section d'investissement	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-021-511 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
D-2184-511 : Mobilier	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-511 : Autres immobilisations corporelles	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
TOTAL Général		-3 000,00 €		-3 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Délibération adoptée à l'unanimité.

D – Demande de subvention : projet de rénovation du stade municipal de Football

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que dans le cadre de la rénovation des installations sportives sur le stade municipal, engagée cette année, il est nécessaire d'approuver la rénovation du terrain principal afin que celui-ci puisse faire l'objet d'un financement par le biais de la Fédération Française de Football via le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) dont le taux de subvention peut atteindre 80 %. Le montant global s'élève à 27 515 € HT et la demande de subvention portera sur 22 012 € représentant 80 % de la somme totale.

Il est rappelé que l'ensemble de l'éclairage a été changé en LEDS. La Commune a également acheté le matériel et les matériaux pour la rénovation des vestiaires. Une grande partie des travaux a été réalisée par les bénévoles du FCE.

Madame Céline DRÈGE, Conseillère Municipale demande ce qu'il reste à rénover.

Monsieur le Maire répond que le terrain principal du stade doit être entièrement remanié car il y a de nombreuses années qu'un gros entretien n'a pas été fait.

Monsieur Sébastien MARIE, Conseiller Municipal ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à la majorité des votants.

➤ 2 – Aménagement du territoire

A – Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été validée en séance du 18 décembre 2020. Néanmoins dans le cadre des projets communaux et compte tenu de l'instruction courante des dossiers d'urbanisme, il s'avère nécessaire de procéder à une modification simplifiée du PLU.

Cette modification consistera à retravailler certaines « Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), afin de tenir compte de l'évolution des projets d'Eco Quartier ou de Maison de Santé, compte tenu de l'avancée des études opérationnelles (Nombre de logements, emplacement des stationnements, mixité fonctionnelle...). Des ajustements du règlement seront aussi nécessaires compte tenu de règles qui nécessitent parfois d'être précisées ou modifiées, (façades commerciales, hauteur de construction, ajout de sous-secteurs...) Des exemples concrets ont été recensés, comme des travaux de rénovation du faitage d'une maison ne pouvant pas être réalisés du fait de la hauteur maximum noté dans le PLU. Certains commerçants ont modifié leur éclairage, ce point doit être rajouté. Il faut également revoir le nombre de place de stationnement relatif à la création de logements dans le cadre de l'Éco Quartier ou il sera créé du stationnement collectif.

Monsieur le Maire propose de voter le principe de modification n°1 du PLU.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D – ZAC de Coutumel : réhabilitation du site Vogue Suite – sollicitation de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et la Région

Monsieur le Maire explique, qu'en 2019 à la suite de la cessation d'activité de la société Vogue Suite, la Commune avait sollicité l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour qu'il puisse procéder au rachat de cette friche industrielle afin d'éviter que ce site de près de 3 hectares ne soit divisé et morcelé. Depuis ce rachat, la Commune est sollicitée par plusieurs prospects et il s'avère maintenant nécessaire de faire réaliser des études techniques (amiante, dépollution, réhabilitation) qui seront menées par l'EPFN et financés à hauteur de 80 % avec la Région Normandie, au travers du « Fonds friche » dans le cadre du Plan de Relance de l'État. Les 20% restants des frais d'études, à la charge de la Commune maître d'ouvrage seront inclus dans le prix de vente.

L'EPFN va également procéder à une étude « flash », et la financer à 100%, pour accompagner le projet de reconversion du site.

Monsieur Quentin DELPORTE, Directeur Général des Services précise que pour ce point, il n'est pas nécessaire d'établir une délibération, du fait que l'EPFN prend en charge la totalité de cette étude « flash ».

Madame Chantal LEVÉZIER, Conseillère Municipale du groupe d'opposition « Agir pour Ézy » demande si le prospect a une activité industrielle ou un autre secteur d'activité.

Monsieur le Maire répond que c'est un industriel du secteur qui souhaite développer son activité, et a besoin d'espaces.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux, de l'autoriser à solliciter l'EPFN et la Région Normandie pour la réalisation et le subventionnement d'études. L'enveloppe prévisionnelle est de 70 000 € dont 14 000 € à la charge de la Commune (20 %).

Délibération adoptée à la majorité des votants et 1 abstention.

➤ 3 – Administration Communale

📁 A – Cimetière : Rétrocession d'une concession

Monsieur le Maire annonce aux Conseillers Municipaux, qu'à la demande d'un administré le Conseil Municipal doit entériner la rétrocession d'une concession cinquantenaire prise en juillet 2020 et libre de tout corps.

Conformément au règlement du cimetière, la rétrocession se fait sur les 2/3 du montant de l'acquisition de la concession et au prorata temporis. La somme à reverser est de 480€.

Monsieur le Maire demande d'émettre un avis et de l'autoriser à procéder au remboursement pour la somme de 480€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 B – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CDG27) : convention d'adhésion au service Médiation Préalable Obligatoire (MPO)

Monsieur le Maire expose le dossier : à la suite d'un décret relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) applicable à certains litiges de la Fonction Publique Territoriale et à certains litiges sociaux, la Commune a l'opportunité d'adhérer au service optionnel géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure. A ce jour, la Commune n'a pas eu de litiges à résoudre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 C – Dérogation dominical : secteur automobile

Monsieur le Maire informe que le Centre National des Professions de l'Automobile a sollicité une dérogation au repos dominical pour l'année 2023 concernant 5 dimanches. L'avis du Conseil Municipal est obligatoire si la demande de dérogation est inférieure ou égale à 5 dimanches. Dans le cas où celle-ci est supérieure à 5, c'est l'intercommunalité qui est sollicitée pour émettre un avis.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable pour les 5 dimanches à savoir :

- 15 janvier 2023
- 12 mars 2023
- 11 juin 2023
- 17 septembre 2023
- 15 octobre 2023

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ 4 – Questions diverses

☞ Monsieur Denis HERMET, vice-président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de la Vallée d'Eure (SIAEVE) présente les grandes lignes du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable exercice 2021 (joint en annexe).

Le SIAEVE produit, stocke et distribue l'eau à 7 communes, à savoir : Croth / Garennes sur Eure / L'Habit / Mouettes / Ivry la Bataille / La Couture Boussey et Ezy sur Eure, appartenant à deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP), Evreux Porte de Normandie et l'Agglomération du Pays de Dreux. Le SIAEVE comptabilise 5 forages, 3 réservoirs sur tour et 2 réservoirs semis-enterrés.

Le nombre d'abonnés au 31/12/2021 est de 6 236. La Commune est la plus importante avec 1 743 abonnés, représentant 27,95% du nombre total. Pour l'année 2021, il a été prélevé 908 657 m3 d'eau aux cinq forages, dont 489 232 m3 au forage « Les Fontaines » à Ivry la Bataille, 256 012 m3 au forage « La Forêt de Roseux » à

Croth, 83 766 m3 au forage « Le Pont Saint Jean » à Ezy, 22 644 m3 au forage « Le Bois de l'Étang » à L'Habit et 57 003 m3 au réservoir à Mouettes.

Une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) doit être menée afin d'étudier la capacité de prélèvement du forage à Croth.

27 170 m3 ont été vendus au syndicat d'eau de Saint André de l'Eure, représentant 22,80% de moins que l'an passé.

En moyenne, le prix d'un m3 d'eau non assainie est de 2,03 € TTC/m3.

Les indicateurs de performances ne montrent aucun indice négatif, l'eau est potable. Néanmoins, le taux de nitrate est à la limite. Le SIAEVE envisage d'entreprendre des travaux entre La Couture Boussey et Ézy pour L'Habit représentant un coût d'1 000 000 €.

Le pourcentage du rendement du réseau a baissé, 80,3% en 2020 et 77,6% en 2021. Cette baisse peut être expliquée par une éventuelle fuite. Ce qui représente environ 2 kms sur 145 kilomètres.

Le SIAEVE a également demandé à Véolia la possibilité de poser un poteau avec un compteur afin de faire des relevés à Ézy. Un point est à faire avec le Responsable des Services Techniques de la Commune.

Monsieur Christophe ANCELIN, Conseiller Municipal du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour Ézy-sur-Eure » souhaite des renseignements sur les indices de protection des ressources en eau.

Monsieur Denis HERMET explique que suivant les captages et les forages, des alarmes, des grillages et cadenas sont installés afin de protéger les sites. Par exemple, au Pont Saint Jean le grillage est neuf.

Madame Christel CHARBONNIER, Conseillère Municipale demande la possibilité d'une gestion communale.

Monsieur Denis HERMET répond que cela n'est pas réalisable du fait que c'est la compétence de l'Agglomération du Pays de Dreux de par la loi.

Monsieur le Maire précise que certaines communes ne souhaitent pas intégrer l'Agglomération du Pays de Dreux car elles craignent des augmentations. Elles seront prochainement contraintes à faire un choix, entre une Agglomération, ou un syndicat supra-communautaire. L'Agglomération du Pays de Dreux dispose de la compétence eau qu'elle délègue au SIAEVE pour Ezy et Ivry et la compétence assainissement gérée actuellement par un délégataire de service public « SUEZ ».

Les Conseillers Municipaux prennent acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable exercice 2021.

☞ Madame Dominique DUPONT, Conseillère Municipale du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour Ézy-sur-Eure » a transmis par mail les points qu'elle souhaitait discuter en séance : « *Dans le prochain conseil dans les questions diverses je voudrais aborder le sujet de la salle des fêtes d'une part pour indiquer qu'en général il faudrait avoir la disponibilité de la salle le vendredi soir quand un particulier la loue pour un évènement important (baptême, mariage etc) et d'autre part pour signaler qu'au vu de l'aménagement de la cuisine, le matériel concernant le froid est vraiment succinct et pas suffisant.* »

Monsieur le Maire rappelle que le vendredi soir, la salle d'activités communale est occupée par une association. Un congélateur obsolète sera prochainement remplacé.

☞ Madame Chantal LEVÉZIER, Conseillère Municipale du groupe d'opposition « Agir pour Ézy » demande si la poste va fermer.

Une habitante du Fond de Sassey, présente dans le public, souligne que cet été la Poste était fermée. Il fallait se rendre à La Couture Boussey, ou à Anet. L'agence d'Ivry la Bataille était partiellement ouverte. Cela a causé beaucoup de soucis pour les personnes âgées et les personnes n'ayant pas de moyens de transport. Suivant des dires, le Directeur de la poste de Pacy sur Eure souhaiterait fermer l'agence postale d'Ezy.

Monsieur le Maire affirme être en relation avec le Directeur Régional de la poste. Certes, les horaires sont modifiés et l'agence est fermée un jour par semaine, et parfois plus quand il manque du personnel mais il n'est pas question de fermer l'agence d'Ézy.

☞ Monsieur Christophe ANCELIN, Conseiller Municipal du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour Ézy-sur-Eure » demande qu'une étude soit faite pour la pose d'un miroir au 22 rue Clovis Vigny, au niveau des « papsy lofts ». Monsieur le Maire explique que les demandes relatives à la sécurité sont notées sur une liste afin que la commission « Sécurité » puisse les étudier.

☞ L'association du Club de l'Amitié remercie le Conseil Municipal pour la subvention 2022.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 25.

À Ezy sur Eure, le 29 septembre 2022

Le Maire,



Pierre LEPORTIER